



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# BPJEPS AF

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**

Formation biquilifiante Activités de la Forme  
Cours Collectifs et/ou Haltérophilie - Musculation

**En alternance**

**5 septembre  
2022**

-

**11 août 2023**



**Qualiopi**  
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre

des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions de formation par apprentissage



06 08 12 70 80



contact@cvifs.fr



www.cvifs.fr/formations

**Dossier à rendre avant  
le 4 juin 2022**

à déposer sur place ou à envoyer par  
courrier au CVIFS, 50 impasse de la  
Glacière, 31200 Toulouse

## Formation

# Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

## Option Activités de la Forme

### Mention Cours Collectifs et/ou Haltérophilie-Musculation

Ce BPJEPS est un diplôme d'État de niveau IV (BAC), délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme permet l'encadrement de différents publics en préparation physique sportive sur un plateau de musculation et/ou l'animation de cours collectifs avec ou sans musique



### Dates

Du 5 septembre 2022 au 11 août 2023



### Durée de la formation

Formation biquilifiante : 833h  
Formation Cours collectifs : 486.5h  
Formation Haltérophilie-Musculation : 602h  
Alternance : 533h



### Nombre de stagiaires

8 stagiaires minimum  
20 stagiaires maximum



### Réunions d'information

3 mars 2022, de 18h à 19h  
14 avril 2022, de 18h à 19h  
12 mai 2022, de 18h à 19h  
*Présentation de la formation et des TEP, en présentiel ou visioconférence.*



### Lieu de la formation

CVIFS, 50 impasse de la Glacière  
31200 Toulouse



### Coût de la formation

CCHM : 7320€  
CC : 2543€  
HM : 4776€  
*Prise en charge OPCO et OPCA sur devis*



### Pré-requis

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU ou SST.  
Avoir 16 ans minimum.  
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des APS de moins de 3 mois.  
Passer les tests de sélection TEP.

### Tests de sélection et positionnement

- ➔ Journée préparatoire aux TEP : 9 mars 2022 de 13h30 à 17h30 au CVIFS
- ➔ Les Tests d'Exigences Préalables (TEP) auront lieu du 4 au 6 juillet 2022 au CVIFS :
  - **Cours Collectifs - Épreuves**
    1. Luc LEGER palier 8 (femmes) et 10 (hommes)
    2. cours collectif en musique, 60min niveau intermédiaire STEP + renforcement musculaire + étirements
  - **Haltérophilie / Musculation - Épreuves**
    1. Luc LEGER palier 8 (femmes) et 10 (hommes)
    2. épreuve technique - squat + traction + développé couché

Pour + d'infos sur la procédure d'accès à la formation, [cliquez ici](#).

### Objectifs de la formation

- ➔ Être autonome dans l'accueil et l'encadrement d'un ou plusieurs pratiquants
- ➔ Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en valorisant ses activités et pratiques sportives
- ➔ Utiliser les bons outils pour conduire des séances d'initiation, d'animation, d'entraînement et de perfectionnement dans les activités de la forme

### Débouchés

**L'option Cours Collectifs** prépare aux métiers d'animateur de cours collectifs, professeur de fitness dans une salle de remise en forme, une association, un club sportif, la fonction publique et en tant que travailleur indépendant, etc.

**L'option Haltérophilie / Musculation** prépare aux métiers d'animateur de cours collectifs, professeur de fitness en salle / association / club sportif / fonction publique, coach sportif, etc. Elle permet la construction de programmes personnalisés visant le maintien, l'entretien et le développement de la condition physique.

## Moyens pédagogiques

Le centre de formation dispose de l'ensemble des moyens matériels et pédagogiques en conformité avec le référentiel de formation.

La formation alterne étude de cas et de documents, théorie et mises en situation pratiques.

## Validation

Le diplôme du BPJEPS AF est obtenu par capitalisation des 4 unités de formation. Celles-ci sont définies par les 5 épreuves certificatives qui jalonnent le parcours de formation permettant de valider les unités suivantes :

- **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
  - **UC4 a** : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage pour l'option "Cours Collectifs" (uniquement pour le BPJEPS biquilification)
  - **UC4 b** : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie, musculation »

Chaque UC, quel qu'en soit le mode d'acquisition, est délivrée pour une durée de cinq ans.

## La certification AF

Les unités capitalisables constitutives du diplôme sont attribuées selon le référentiel de certification et dont l'acquisition est contrôlée par des épreuves certificatives.

Les unités capitalisables transversales UC1 et UC2 ont pour support la soutenance d'un rapport écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation. L'entretien est d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum.

L'UC 3 se compose d'une production d'un document support d'activité et d'une mise en situation professionnelle.

L'UC4 comporte deux options :

1. L'option « cours collectifs » consiste en une démonstration d'une technique de l'option, la conduite d'une séance de cours avec deux séquences d'apprentissage.
2. L'option « haltérophilie, musculation » consiste en une démonstration technique en haltérophilie et la conduite d'une séance d'entraînement en musculation

Le BPJEPS est délivré grâce à l'obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Vous pouvez également bénéficier dans le cadre de cette formation de dispenses, passerelles et/ou équivalences qui sont définies par le Ministère chargé des sports. Votre coordonnateur formation est là pour vous guider.

## Public en situation de handicap

L'engagement du CVIFS à l'égard de l'égalité des personnes en situation de handicap est mis en œuvre dans ses actions de formation, notamment dans ce qui touche au perfectionnement des compétences, à la sensibilisation des employeurs et à l'aide au travail autonome.

Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de votre parcours. N'hésitez pas à solliciter notre référent handicap en cas de besoin :

Medhi Esteves  
06 31 32 62 05